

Les armoiries de l'Erguel

Autor(en): **Chatelain, Roger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **61 (1957)**

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-558724>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES ARMOIRIES DE L'ERGUEL

par ROGER CHATELAIN, Tramelan

Introduction

Entre Saint-Imier et Sonvilier, sur le versant nord du Chasseral, se dresse une tour ruinée, dernier vestige d'un ancien château, celui d'Erguel, appelé autrefois Arguel (prononcez Er-ghu-el, Ar-ghu-el). Ce château et la famille noble qui l'habitait, les sires d'Arguel, ont donné leur nom à la région circonvoisine¹.

L'Erguel devint un des Etats de l'Evêché de Bâle, c'est-à-dire une seigneurie ou châellenie, appelée ensuite bailliage, dont l'administration fut placée à Courtelary. En 1815, ce pays devint bernois et prit le nom de bailliage de Courtelary ; depuis la seconde moitié de l'année 1831, il est appelé district de Courtelary. L'administration a donc été maintenue dans cette localité. Toutefois, le district de Courtelary n'est plus tout à fait l'Erguel, car les localités de Perles (Pietlerlen), Reiben et Montménil (Meinisberg), dans le district actuel de Büren, étaient rattachées autrefois à l'Erguel, tandis qu'Orvin, qui formait une seigneurie de l'Evêché, fut incorporé au district de Courtelary.

Il a existé une famille noble de Courtelary qui joua un rôle important dans la région, de la fin du 12^e siècle à la première moitié du 15^e ; elle avait pour armoiries : *de gueules (rouge) à la bande (ou barre) d'argent chargée de trois feuilles cordiformes de gueules*. D'autres familles, qui lui étaient étrangères, reprirent ensuite son nom, ses fiefs et ses armoiries. Après 1815, ces dernières furent attribuées au bailliage, puis district de Courtelary, mais avec des feuilles de couleur verte comme variante.

L'Erguel, cependant, avait aussi ses armoiries et celles-ci font précisément l'objet du présent mémoire. La famille des seigneurs d'Arguel, mentionnée de la fin du 12^e siècle jusque vers le milieu du 14^e,

¹ Au sujet de ce château, voir H. Joliat : « Histoire du Château d'Erguel » dans les « Actes de la Société jurassienne d'Emulation » 1915, p. 30-74.

arborait, dit-on, les armes suivantes : *de sable (noir) à deux pals d'or, à la fasce brochante d'argent chargée d'une étoile de gueules*, et pour cimier : *un demi-vol* (c'est-à-dire une aile) *aux armes de l'écu* (fig. 1).

Ces armoiries sont devenues, à la fin du 16^e siècle déjà, l'emblème héraldique de l'Erguel ; écartées ensuite de l'adoption du blason des de Courtelary comme armoiries du bailliage, puis du district de ce nom, elles furent reprises par la municipalité de Saint-Imier dans la seconde moitié du siècle passé.

Lorsque nous commençâmes à nous intéresser à l'héraldique, cette science qui mêle à souhait l'art à l'histoire, le bel emblème de l'Erguel nous attira. Issu d'une vieille famille erguéliste, nous voulûmes connaître l'origine de ce blason qui nous intriguait et qui se trouvait être celui de notre patrie. Légitime curiosité ! Hélas ! cette curiosité d'Erguéliste allait au-devant d'une déception : aucun document ancien, *émanant du pays d'Erguel*, aucun sceau de cette seigneurie, aucune sculpture ou peinture de cette région et surtout aucun sceau des sires d'Arguel ne nous révélaient ces armoiries. De là à rester perplexe et sceptique, il n'y avait qu'un pas. Ce pas, nous le fîmes il y a plusieurs années déjà.

Depuis longtemps donc nous avions des doutes au sujet de cet écu de sable aux pals d'or et à la fasce d'argent. Il n'existe, en effet, aucune preuve selon laquelle les nobles d'Arguel auraient fait usage de ce blason. D'autre part, les sceaux de la seigneurie d'Erguel ont toujours porté la crosse épiscopale. Nous fîmes, en conséquence, des réserves au sujet de ces armoiries de l'Erguel dans un article du « Journal du Jura » du 1^{er} novembre 1944. On permettra donc à un Erguéliste d'étudier ce problème, nous dirons même cette énigme, car la question constituait véritablement une énigme. Pour y voir clair, il fallut beaucoup de patience au chercheur désireux d'aboutir.

Les documents

Dans quels documents anciens trouve-t-on le blason de sable aux pals d'or et à la fasce d'argent chargée d'une étoile ? On n'en connaît pas d'antérieurs au 16^e siècle.

Le plus ancien qui nous fournisse ces armoiries est l'armorial manuscrit de Conrad Schnitt, qui se trouve aux archives de l'Etat de Bâle et qui fut peint dans les années 1530 à 1539². Une reproduction photographique de ce blason a été publiée dans l'Annuaire 1955 des « Archives héraldiques suisses »³. Dans cet armorial, le nom de la famille est orthographié : *von Ergewe*.

2 Sur ce personnage, voir « Dictionnaire historique et biographique de la Suisse » VI, art. Konrad Schnitt.

3 André Rais : « Les armoiries du district de Courtelary » dans « Archives héraldiques suisses » annuaire 1955, p. 41-45.



Fig. 1. Armoiries von Ergöw, d'après la *Chronique suisse* de Stumpf : à gauche édition de 1548, à droite édition de 1586. (Photos de l'auteur).

Signalons que, dans un ouvrage de la même époque, la *Chronique suisse* de Johannes Stumpf, éditée en 1548, on trouve le dessin de ces armoiries, en gravure sur bois, à la page 412. Le nom y est écrit : *von Ergöw*. Ces armes sont reproduites également dans l'édition de 1586 de la même chronique, à la page 674 (fig. 1).

En outre, elles sont peintes dans l'armorial manuscrit du Glaronnais Aegidius Tschudi, déposé à la Bibliothèque du couvent de Saint-Gall. La date de l'exécution du dit armorial n'est pas connue, mais on sait que Tschudi est né en 1505 et mort en 1572. Le nom accompagnant ce blason est : *von Ergewe*. Il existe plusieurs copies de cet armorial, sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Un armorial de l'Evêché de Bâle, datant peut-être du milieu du 17^e siècle, que feu Mgr E. Folletête, vicaire général à Soleure, avait eu l'obligeance de nous envoyer à l'examen, il y a quelques années, contient également le blason en question avec le nom : *von Ergewe*.

Tous les documents mentionnés ci-dessus nous fournissent donc le même écusson avec même cimier. Cet écu a été attribué à la seigneurie d'Erguel, comme emblème héraldique, mais, répétons-le, il ne figura jamais sur les sceaux de cette châtelainie. C'est au 16^e siècle qu'il commença d'être utilisé par les milieux épiscopaux pour représenter l'Erguel. Un document datant de l'époque de l'évêque J.-C. Blarer de Wartensee nous le montre avec l'étoile d'or et non plus

rouge. On le rencontre également sur le calendrier du prince Frédéric de Wangen, de 1779, avec les pals d'argent au lieu d'or et avec l'étoile d'or⁴. Ainsi, une variante a été établie pour le pays d'Erguel.

Les armoiries de St-Imier

Après 1815, comme nous l'avons signalé, le bailliage de Courtelary fut doté d'un écusson aux armes des nobles de Courtelary. Un tableau, peint entre 1815 et 1832 et déposé à la préfecture de ce lieu, représente l'écu bernois surmontant ceux de Courtelary et de l'Erguel⁵. Le premier de ces deux constitue les nouvelles armoiries du bailliage et le second rappelle l'ancienne seigneurie d'Erguel.

Sur du papier à lettres de la « Direction de l'Hôpital de District » à Saint-Imier, nous rencontrons pour la première fois en 1864 les armoiries de l'Erguel, mais faussement blasonnées : d'argent à trois pals de gueules, à la fasce brochante d'argent chargée d'une croisettes. Sur des lettres de la même direction, de 1879 et 1885, cet emblème héraldique a disparu.

En 1862 et 1863, les en-têtes de lettres de la « Municipalité de St-Imier » sont sans armoiries. Nous trouvons une lettre du 12 avril 1867 de cette municipalité, dont l'en-tête est muni des armes de l'Erguel. Ici, le blasonnement est meilleur, bien qu'il ne soit pas tout à fait exact : *d'or à trois pals de sable, à la fasce brochante d'argent chargée d'une étoile d'argent ; cimier : une étoile rayonnante (fig. 2)*. Ce cliché est d'une hauteur de 57 mm. Nous le rencontrons encore en 1879. Notons qu'en 1867 la « Commune bourgeoise de St-Imier » n'emploie pas d'armoiries.

Vers 1890, le même motif a été réduit à 52 mm.⁵ ; il sera encore en usage en 1901. Durant la même période, nous voyons, dès 1891, un dessin identique réduit à 32 mm., qui sera utilisé jusqu'en 1948 sur divers règlements communaux et budgets. En 1895, et sans doute dans les années 1880 à 1890 déjà, la municipalité a fait usage d'un cliché à peine différent, de 59 mm. celui-ci. Nous retrouvons ce motif, réduit à 39 mm., sur une lettre de la « Paroisse catholique romaine de St-Imier » de 1905.

Le cliché précédent, de 57, 52 et 32 mm., est encore réduit à 25 mm., à notre connaissance dès 1930. Sur un « Règlement forestier

4 Les armoiries de la seigneurie d'Erguel sont également dessinées dans un répertoire de Bajol aux archives de Delémont, datant de 1730 environ. Cette source n'a pas grande valeur héraldique.

5 Dans une lettre du 1er mai 1889, les deux premiers chiffres du millésime sont imprimés : 18. Les deux autres sont écrits à la main : 89. Or, le secrétaire écrivait le chiffre 8 comme un 5, de sorte qu'à première vue on lit 1859. Toutefois, certains renseignements dans le texte de la lettre prouvent qu'elle a bien été écrite en 1889.

de la commune bourgeoise de St-Imier » de 1919, il n'est plus que de 20 mm. Sur les « Rapports du conseil municipal au conseil général » de 1917 à 1933, nous voyons une composition comprenant deux écus de forme ovale, celui de gauche aux armes de Berne, celui de droite aux armes de l'Erguel, le tout d'une hauteur de 30 mm. Le blasonnement est identique aux clichés précédents.

En 1899, la « Bourgeoisie de Sonvilier » utilise comme en-tête un motif héraldique et décoratif contenant les écussons ovales de Sonvilier à gauche et de l'Erguel à droite ; celui de l'Erguel est d'or

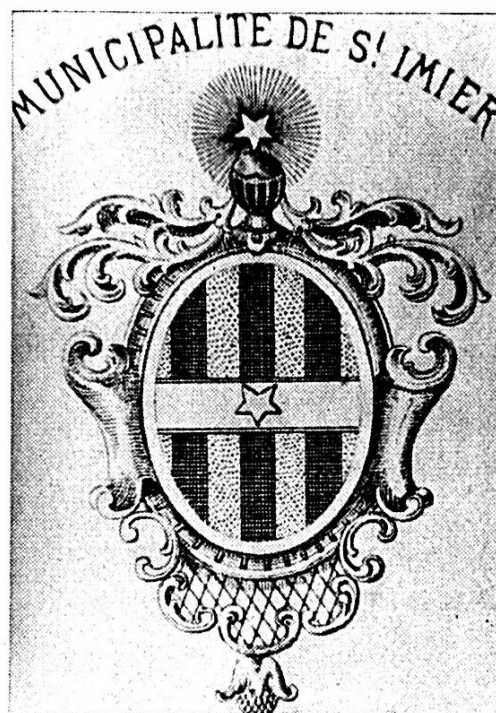


Fig. 2. En-tête de lettre de la Municipalité de St-Imier, de 1867, avec les armoiries dites de l'Erguel. (Photo de l'auteur).

à trois pals de sable, à la fasce brochante d'argent chargée d'une étoile de sable. On retrouve le même ornement sur une lettre de 1902 de la « Direction de l'Hospice de Sonvilier ».

Le 7 novembre 1944, la municipalité de St-Imier adopta officiellement les armoiries de l'Erguel établies correctement. Sur les clichés qui furent utilisés officiellement à St-Imier depuis 1867 et même après 1944, les armoiries de l'Erguel, devenues celles de Saint-Imier, ne sont donc pas blasonnées avec exactitude : le champ doit être de sable à deux pals d'or et non pas d'or à trois pals de sable. Pourtant, en 1894, le Dr Miéville en avait établi un bon dessin sur une brochure consacrée aux eaux de Saint-Imier (voir « Archives héraldiques suisses » 1894, p. 199), et l'abbé Daucourt, dans les « Armoiries jurassiennes » 1918, décrivait correctement ce blason.

Le sceau de Jean d'Arguel

Les historiens qui se sont occupés de la famille d'Arguel ont généralement admis qu'elle était une branche de celle d'Arguel en Franche-Comté, village situé à une petite distance au sud de Besançon. Cette dernière est connue dès l'an 1090 environ, par Guy d'Arguel⁶. Si cette parenté peut être considérée comme possible ou même probable, elle n'est en tout cas pas prouvée. L'identité du nom de ces deux familles ne constitue certainement pas une preuve d'origine commune.

Le premier des Arguel jurassiens est mentionné en l'an 1178 : il s'agit d'Henri d'Arguel, témoin d'un don fait à l'église collégiale de Saint-Imier par Thierry de Diesse (J. Trouillat : « Monuments de l'Histoire de l'ancien Evêché de Bâle » I, N° 242). Cette famille disparaît vers le milieu du 14^e siècle ; un document de 1334 mentionne encore Simon et Richard, chanoines de Saint-Imier, fils de feu Guillaume d'Arguel (Trouillat III, p. 759). Dès lors on ne trouve plus aucun membre de cette famille dans l'histoire jurassienne, tandis que les Arguel franc-comtois, eux, ont subsisté jusque dans le premier quart du 15^e siècle⁷.

La famille d'Arguel près du Doubs avait pour armoiries : de gueules à une étoile d'or (aussi une comète) ; cimier : un cygne essorant d'argent⁸. On remarque, en comparant cet emblème avec celui attribué aux Arguel jurassiens, qu'il n'existe aucun rapport entre ces deux armoiries. Jusqu'à présent, on a admis de bonne foi que l'écu de sable aux pals d'or et à la fasce d'argent chargée d'une étoile, qui devint l'emblème du pays d'Erguel, était le blason des seigneurs d'Arguel près de Saint-Imier. Peut-on souscrire à cette opinion ? Nous ne le pensons pas. Les historiens et héraldistes n'ont fait que se répéter les uns les autres à ce sujet. Ils n'ont jamais eu l'idée de contrôler les origines de ce blason ou d'en rechercher la source.

Aucun document contemporain de la famille d'Arguel ne nous révèle l'existence de ces armes. De plus, cette famille s'étant éteinte ou ayant disparu au milieu du 14^e siècle, on trouve deux siècles plus tard des armoiries von Ergewe ou Ergöw, dessinées par Schnitt, Stumpf et Tschudi, qu'on lui attribue sans contrôle. Ainsi un laps de temps de deux cents ans s'est écoulé entre la disparition des Arguel et l'apparition des armoiries von Ergewe, temps durant lequel aucun

6 « Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande » première série, tome XIV, p. 4, 5.

7 Blösch, dans son histoire de la ville de Bienne, I, p. 46, mentionne la famille d'Arguel parmi celles qui se sont établies à Bienne et qui y sont citées dans divers documents, mais il n'indique pas de date.

8 Jules et Léon Gauthier : « Armorial de Franche-Comté », p. 2 et planche 1. Léon et Michel Jéquier : « Armorial neuchâtelois » I, p. 80.

document ne donne la preuve d'une relation quelconque entre cette famille et ce blason ! La critique historique moderne ne doit donc pas admettre cette relation, basée uniquement sur une vague ressemblance des noms Arguel et Ergewe ou Ergöw.

Il est vrai que, dans les manuscrits de Schnitt et de Tschudi, le blason von Ergewe est accompagné de l'inscription : ex sigillo (d'après un sceau). Jusqu'à ce jour, personne n'a eu connaissance de ce sceau, personne ne l'a signalé. Selon nos renseignements, il ne se trouve pas dans les archives de l'Etat de Bâle-Ville, ni dans celles de Berne, de Soleure, d'Argovie. Ce sceau est actuellement introuvable. Cependant, nous croyons que ce sceau a existé et que, s'il existe encore, on le retrouvera bien un jour. Peut-être se trouve-t-il dans quelque fonds d'archives de la Suisse orientale ? De toute façon, rien ne prouve qu'il s'agisse d'un sceau de la famille d'Arguel.

Mais il y a mieux : il existe bel et bien un sceau de Jean d'Arguel, bourgeois de Bâle, pièce qui ne porte comme emblème héraldique *ni les armoiries de l'Erguel, ni celles des Arguel franc-comtois !* Avant de nous y référer, voyons qui était ce personnage.

Jean d'Arguel (Johannes de Arguel) est connu pour la première fois par un document d'avril 1277, dans lequel il figure comme témoin à Bâle (UBB = « Urkundenbuch der Stadt Basel » II, p. 130). Habitant Bâle, ville où il joua un rôle important, il en était bourgeois et y possédait une maison. On le rencontre pour la dernière fois en juillet 1311 (UBB IV, p. 23). Il mourut probablement quelque temps après cette date. Un document d'environ 1362-1369 (UBB IV, p. 246 à 250) le mentionne comme suit : « tunc temporis fuerit quidam Basiliensis dictus de Arguel multum potens in civitate Basiliensi », puis « idem quoque quondam dominus Johannes necnon predictus de Arguel... »

Par un acte de juillet 1298 (Trouillat II, p. 668), Simon de Courtelary, chevalier, donne la moitié de ses biens situés sur le territoire de Sonvilier à Henri, Richard et Simon, ses neveux, fils de Guillaume d'Arguel, sous la cense annuelle de 16 deniers, du consentement de Jean d'Arguel : « ...per manum, laudem, assensum et voluntatem honorabilis viri domini Johannis de Arguel militis ». On remarquera les titres de seigneur et chevalier qu'il porte dans ce document. Jean d'Arguel de cet acte de 1298 est-il le même personnage que Jean d'Arguel bourgeois de Bâle ? S'il n'en existe pas de preuve, on peut considérer le fait comme assez probable.

Dans un autre acte, daté de Bâle en juillet 1280, relatif à des biens situés à Augst (UBB II, p. 178), nous trouvons, parmi les témoins bâlois, un « Henricus de Arguel ». Nous supposons que cet Henri était père de Jean et que ce n'est pas le second qui s'était établi dans la ville de Bâle, mais bien le premier déjà. De plus, la mère de Jean s'appelait Winhart, étant sans doute apparentée à ce

« Waltherus Winhardi » qu'on trouve à Bâle en 1263 (Trouillat II, N° 96). Voir « Wappenbuch der Stadt Basel » 1. Teil, IV. Folge (1920).

Il est en outre probable que cet Henri est le même personnage que Henri, seigneur d'Arguel, des documents neuchâtelois de 1239 et 1249 (G.-A. Matile : « Monuments de l'Histoire de Neuchâtel » I, Nos 113 et 134). Dans le premier il est titré « dominus de Arguel » et dans le second figure également Bourcard de Diesse. Cet Henri doit certainement être rattaché à la famille des Arguel près de Saint-Imier.



Fig. 3. Sceau de Jean d'Arguel, bourgeois de Bâle (agrandissement), sur un acte du 3 avril 1291 (d'après « Urkundenbuch der Stadt Basel » III).

Le 3 avril 1291, Jean d'Arguel (Johans von Arguel), bourgeois de Bâle, remet certains biens situés au Petit-Bâle au couvent de Wettingen et scelle le document de son sceau (UBB III, p. 6 ; table XVIII N° 195). La légende du sceau est la suivante :

S'. IOHS. DCI. DE. ARGWEL. CIVIS. BASILIE.

Comme ce personnage est mentionné dans des actes de 1281 et 1288 sous le nom de « Johannes dictus de Arguel », faut-il lire l'abréviation DCI de la légende comme DICTI ? Nous aurions ainsi : *Sigillum Johannis dicti de Argwel civis Basiliensis* (sceau de Jean dit d'Arguel bourgeois de Bâle). Nous estimons que DCI signifie plutôt DOMICELLI. On sait que le domicellus, donzel ou damoiseau,

était un jeune noble pas encore devenu chevalier. Nous aurions alors : *Sigillum Johannis domicelli de Argwel civis Basiliensis*.

Nous avons noté qu'en 1298 Jean était chevalier, titre qu'il aurait donc acquis entre 1291 et 1298. Son sceau porte un écu avec les armoiries suivantes dont les couleurs ne sont évidemment pas indiquées et restent inconnues : *l'écu à la bordure engrêlée (dentelée) et à une fleur de lis posée en bande (fig. 3)*. Vu l'ancienneté de ce blason, on peut estimer qu'il constituait fort probablement les armoiries des Arguel jurassiens. Jean d'Arguel, de Bâle, doit être le même personnage que Jean d'Arguel mentionné dans le val de Saint-Imier, car ce blason n'a aucun rapport avec celui des Arguel des environs de Besançon.

Ergöwe est-il l'Erguel ?

Les noms Ergewe, Ergöw, Ergeuwe des ouvrages du 16^e siècle désignent-ils l'Erguel (Arguel) ? Nous ne le croyons pas. Ils sont sans aucun doute une forme du nom Aargau, c'est-à-dire Argovie. Ce pays est souvent désigné, dans les actes du moyen âge, par Aragowe, Argowa, Ergowe, Ergöwe, Ergow, etc. *Er*, déformation de *Ar*, désigne une rivière. Plusieurs noms de rivières possèdent cette racine *Ar* : ce sont en Suisse l'Aar, l'Arve, l'Areuse, l'Arbogne, l'Hermance ; en France l'Ardèche, l'Argens, l'Ariège, l'Armançon, l'Arroux ; en Italie l'Arno ; en Arménie l'Aras.

Göwe ou *Gow* provient de *gau* qui désignait, au moyen âge, une contrée, une région, un district. Il est devenu en français *govie*, comme dans Argovie, Thurgovie. Voici, rapidement, une liste de ces *gau* : Albgau (Souabe), Ambergau (Saxe), Brisgau, Hegau (Constance), Thurgau, Zürichgau ; dans le nord-ouest de la Suisse et l'Evêché de Bâle Sundgau, Baselgau, Augstgau, Frickgau, Sisgau, Aargau, Buchsgau, Elsgau (Ajoie), Salsgau qui remplaça Sornegau, Susingau (la Suze) ; plus au sud Zihlgau (la Thièle), Uffgau (pays d'Enhaut). Souvent un grand *gau* comprenait plusieurs petits *gau*. Au nord de Säkingen, la localité de Wehr rappelle le Wehrgau (Wergöwe) qui s'étendait au sud de la Forêt-Noire. Dans les anciens documents, les *gau* ci-dessus sont orthographiés le plus souvent *göwe*, *gowe*, quelquefois *gouwe* et *goya*.⁹

⁹ Dans un accord de l'an 1339 (Trouillat III, p. 504) au sujet des hommes de Ferrette, Delle et Florimont qui s'établiraient à Porrentruy, en Ajoie ou dans le Sergauw, ce dernier nom désignerait le Sornegau (pays de la Sorne). Trouillat note que la copie du 16^e siècle de cet acte porte le nom Dergauw. Le texte exact de cette copie est : « und von d'Ergauw » (Archives de l'Etat, B 116-5, Traite foraine). — Un autre acte, de vers 1326 (Trouillat III, p. 354), mentionne des fiefs dans ce pays : « Item omnia homagia que habent in Sergoya ». Est-il possible que ces noms désignent le Sornegau ? Nous pensons que ce problème n'est pas résolu.

Ergewe et Ergöw signifient donc incontestablement Ar-gau. Quant au nom Arguel, il n'est pas possible qu'il provienne de Ar-gau et que Ergewe ou Ergöw en soient une déformation. Les documents jurassiens et bâlois qui mentionnent la famille et le château d'Arguel portent sans exception la racine *Ar* et non pas *Er*. La forme Erguel ne date que du 15^e siècle et encore aux 15^e et 16^e siècles, on écrivait très souvent Arguel. *Ar*, dans Arguel, désigne également une rivière comme *Ar* dans Argovie. Toutefois, fait remarquable, les mêmes documents se rapportant aux Arguel donnent également *sans exception* un *l* final au nom Arguel et jamais *göwe* ou *gowe*. On trouve le plus souvent la forme Arguel, cinq fois Argwel, une fois Arguwel.

La forme *guel* ou *gwell* ne signifie pas du tout *gau*, mais provient du germanique *gwell*, c'est-à-dire *Quelle* = la source. Si l'on prononce en allemand le mot source : *Kou-el-le*, mot dans lequel on reconnaît le latin *aqua* (eau), on comprend pourquoi nous disons, comme dans le verbe français *arguer* (ar-ghu-é), Ar-ghu-el et non pas Arghelle comme dans le pronom *laquelle*. Donc, le fait que nous prononçons Ar-ghu-el détermine automatiquement l'origine de *guel* ou *gwel* qui est *Quelle*. Si, au contraire, nous disions Arghelle, l'origine de *ghelle* serait à chercher ailleurs.

Celui qui est étranger au Jura prononce Erguel et Arguel comme Erghelle et Arghelle. Le tréma, placé sur la lettre *e* comme dans Noël, permettrait aux non-initiés de le dire d'une façon correcte. A leur intention, on a tendance aujourd'hui à écrire Erguël. Le tréma sur la lettre *e* se rencontre quelquefois dans les documents, en particulier au 18^e siècle, mais il est assez rare.

Une rivière dont le nom a certainement la même origine que celui d'Arguel est l'Ergolz qui arrose la vallée de l'Ergolz (Bâle-Campagne). En outre, il est probable que la racine *Quelle*, soit *Gwell*, se trouve aussi dans le nom d'Asuel, dont la forme primitive aurait été Aas-gwell, Aas-well (voir L. Vautrey : « Notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois » I, p. 11).

Après cette analyse toponymique, nous estimons, en résumé, que Ergewe, Ergöw, Ergeuwe, ne désignent aucunement l'Erguel. A l'époque où vivait la famille d'Arguel, celle-ci de même que son château ne sont jamais mentionnés sous ces formes-là. Ergewe, Ergöw se rapportent à un pays, une région, un *gau* qui ne peut être que le pays d'Argovie ou un autre de même nom, s'il en existait. Ils sont une déformation de Ar-gau tandis que Arguel désigne la « source d'une rivière ».

Le blason dessiné par Schnitt, Stumpf et Tschudi ne peut en conséquence être attribué aux sires d'Arguel près de St-Imier. Cependant une ressemblance approximative de ces noms aura induit les artistes en héraldique et les auteurs d'ouvrages à l'admettre comme armoiries de la maison d'Arguel et cela dès le 16^e siècle.

Notons que les habitants du pays d'Erguel sont désignés sous le nom d'Erguélistes. Les brochures : « Adresse au pays d'Erguel », 1792, « Adressé aux amis de la paix en Erguel », 1793, toutes deux par le capitaine Béguelin de la Reuchenette, ainsi que l'« Analyse du serment que les Erguélistes ont prêté aux Princes-Evêques de Bâle », 1793, par les membres de la société patriotique d'Erguel, mentionnent les « Erguélistes ». Un document de 1737 cite également les « Erguelistes ».

La colonge dite Ergouwe

A quel personnage ou à quelle famille faut-il donc attribuer les armoiries von Ergöwe des ouvrages de Schnitt, Stumpf et Tschudi du 16^e siècle ? Comme il ne s'agit pas des armes des Arguel franc-comtois ni des Arguel jurassiens, il fallait bien chercher ailleurs. C'est ce que nous avons fait pendant plusieurs années.

Si Ergöwe désigne sans nul doute l'Argovie, c'est dans ce pays-ci que les sondages devaient être entrepris, car il n'y a pas d'autre région, dans un rayon fort étendu, qui ait porté précisément ce nom au moyen âge. Mais c'est ici même que les difficultés ont commencé, car il n'a existé en Argovie aucune famille portant le nom von Aargau, Ergow, Ergöwe. Seule une famille von Arowe, qui ne pouvait entrer en ligne de compte pour les recherches, tenait son nom de la ville d'Aarau.

Cependant, une famille von Ergöwe est mentionnée à Berthoud dès l'an 1263. Elle était bourgeoise de ce lieu et s'y éteignit en 1783. Une branche était bourgeoise de Berne en 1313 déjà et une autre est mentionnée à Soleure de 1320 à 1350 environ. Son nom s'écrivait von Ergöwe, Ergowe, Ergow, Argowa, Ergaugia, Ergoya, Argoya ¹⁰.

Il n'est presque pas douteux qu'elle ait tiré son nom et son origine de l'Argovie, bien qu'il n'existe aucun indice pour le prouver. Elle n'a pas, semble-t-il, appartenu à la noblesse féodale, bien que certains de ses membres aient parfois porté un titre, qu'ils aient figuré comme témoins dans divers actes aux côtés de seigneurs féodaux et fait usage d'armoiries assez anciennes. Toutefois, nos recherches dirigées dans cette direction n'ont donné aucun résultat pour la simple raison que cette famille a toujours porté comme emblème héraldique une patte d'ours (avec variantes dans les couleurs). ¹¹

10 Sur cette famille voir : « Le généalogiste suisse », 1938, p. 53, 54 ; généalogie manuscrite de Stettler à la Bibliothèque bourgeoise de Berne ; les volumes des « Fontes rerum bernensium ».

11 Armoriaux et documents divers. Voir « Archives héraldiques suisses » 1900 p. 91 ; Chronique suisse de Johannes Stumpf ; armorial d'Aegidius Tschudi ; généalogie manuscrite de Stettler ; une vitre gravée, de 1756, à Berthoud, ainsi que l'armorial de cette ville.

Les von Ergöwe ne paraissent d'ailleurs guère avoir été en relations avec l'Evêché de Bâle. Deux documents relatifs à La Neuveville les mentionnent, mais ils ne semblent pas avoir habité cette ville (Th. von Mohr et J.J. Amiet : « Die Regesten der Archive in der schweizerischen Eidgenossenschaft : Die Regesten des Frauenklosters Fraubrunnen », 1851, p. 46, 95).

Nous pensions que le problème resterait sans solution, lorsque le hasard nous mit sur une piste intéressante. En septembre 1941 eurent lieu, à Berne, deux expositions de documents héraldiques et d'armoriaux, l'une à la Bibliothèque Nationale Suisse, l'autre à la Bibliothèque de la Ville. Dans cette dernière, nous eûmes la surprise de découvrir, en feuilletant rapidement une copie de l'armorial de Tschudi, quelques armoiries jurassiennes, en particulier celles von Ergeuwe : de sable à deux pals d'or, à la fasce d'argent chargée d'une étoile de gueules. Auguste Quiquerez avait également consulté cet armorial au siècle passé.

Plus tard, nous eûmes la curiosité de connaître l'inscription complète qui accompagnait le blason von Ergeuwe, inscription que, dans le moment, nous n'avions pas pris la peine de lire attentivement. Elle nous fournit un renseignement inattendu. Le texte accompagnant le blason en question est ainsi conçu : « *Die von Ergeuwe bey Brunntrut, Ep. Basileen. Lehenlüth. Ex sigillo* », c'est-à-dire : « Les d'Ergeuwe près de Porrentruy, fiéteurs de l'Evêché de Bâle. D'après un sceau ». La Bibliothèque de la Bourgeoisie de Berne, qui détient ce manuscrit, possède encore une seconde copie de l'armorial de Tschudi contenant le même blason et la même inscription. L'une de ces copies, datée de 1633, a été établie par Jean Caspar Winterlin, bénédictin du couvent de Muri, mort en 1634 ; l'autre date de 1637.

Nous avons dit que l'original de l'armorial d'Aegidius Tschudi, du 16^e siècle, se trouve à la Bibliothèque du couvent de Saint-Gall. Il en existe une ancienne copie à la Bibliothèque de la ville de Zurich. L'exemplaire original porte, à la page 443, l'inscription suivante : « *von Ergeuwe by Buntrut epi. Basel Lehenlüt. Ex sigillo* ». Ce texte accompagnant le blason ne serait, paraît-il, probablement pas de la main de Tschudi. La même bibliothèque saint-galloise contient également une copie de cet armorial, faite en 1711 par Jakob Ruch ; l'inscription est celle-ci : « *Von Ergöw bey Brunnatrut Epi. Basileensis Lehenlüth. Ex sigillo* ». Ajoutons qu'une autre copie encore, établie par M. J. E. Kuster et datée de 1789, se trouve à la Bibliothèque du couvent d'Engelberg.

Dans la chronique de Stumpf, éditions de 1548 et de 1586, les armoiries en question sont surmontées de l'inscription : « *Von Ergöw, des Bischoffs Lehenleüt* » (fig. 1). Ainsi, les von Ergeuwe ou Ergöw, porteurs de fiefs de l'Evêché, se trouvaient situés près de Porrentruy. Or cette indication de l'armorial de Tschudi et de ses copies est tout

à fait exacte, car nous avons effectivement découvert un lieu appelé Ergouwe dans la région de Porrentruy.

Nous apprenons, par un acte du 13 juin 1335 (Trouillat III, p. 766, 767), que l'abbaye de Bellelay s'était emparée, entre autres, d'un fossé près d'un moulin à *Damphreux*, appartenant au chapitre de Moutier-Grandval ; que la même abbaye avait acheté des champs d'un nommé Fricat, appartenant à *la colonge dite Ergouwe*, dans le même lieu, colonge étant également la propriété du chapitre de Moutier. Ce chapitre se plaignait de ce que la dite abbaye retenait ces champs depuis plus de cinq ans, sans en faire la reprise féodale et sans en payer la cense. Notons que Moutier-Grandval possédait des biens situés à Damphreux en l'an 1179 déjà (Trouillat I, p. 371).

Le 8 juillet 1337 (Trouillat III, p. 471-473), cette affaire fut réglée par une convention arbitrale entre le chapitre de Moutier-Grandval et l'abbaye de Bellelay. Cette convention avait pour but de liquider la question des plaintes du chapitre de Moutier, relatives aux colonges de Damphreux et à d'autres biens. Les arbitres prononcèrent, entre autres, que les possessions acquises par Bellelay dans les colonges de Damphreux devaient rester pacifiquement entre les mains de cette abbaye, mais que la cense due devait être payée. Quant à la terre de la colonge dite Ergouwe, le monastère de Bellelay devait la recouvrer et satisfaire à ses obligations, c'est-à-dire rendre l'hommage de fidélité pour cette colonge et payer ce qu'il avait négligé de solder au prévôt et chapitre de Moutier. Le pré touchant au moulin, acquis de Friquet (Fricat de l'acte précédent) restait au chapitre au même prix qu'il avait été acheté de ce Friquet. La colonge en question est mentionnée comme suit dans le texte : « ...*terram colungie dictam Argue a dictis Monasteriensibus personaliter recipere debet* ». Le nom Argue doit être lu *Argve*, la lettre *v* étant souvent écrite comme un *u* dans les vieux actes. Le même document donne, par exemple, le texte suivant : « ...*iuxta viam publicam veniendo de Tasuen uersus Bellelagiam* » qu'il faut lire évidemment : « *veniendo de Tasven versus Bellelagiam* »¹².

En 1333 (Trouillat III, p. 757), la terre des colonges de Moutier-Grandval à Damphreux était appelée la terre de St-Germain. Le rôle des colongers de la mairie de Damphreux appartenant à Moutier-Grandval date d'environ 1350 ; il est reproduit dans Trouillat III, p. 630-634.

Pourquoi donc une certaine terre colongère de Damphreux portait-elle le nom de Ergouwe ou Argve ? Nous en trouvons l'explication dans un document du 13 février 1256 (Trouillat I, p. 637-638).

12 Concernant ce litige entre Moutier-Grandval et Bellelay, voir les commentaires de L. Vautrey : « Notices historiques sur les villes et les villages du Jura bernois » I, p. 362 ; II, p. 91. — On trouve encore le nom de Friquet dans d'autres actes du 14^e siècle.

Béatrice, veuve de Richard, lieutenant de Porrentruy, et Jean, son fils, résignent à l'église de Moutier-Grandval un domaine situé à *Damphreux* en échange de l'office de maire audit lieu, sous condition viagère. L'acte, fait à Bâle, a eu pour témoins les personnes suivantes : Rodolphe, prévôt de St-Imier, Henri, hospitalier de Grandval, Bourcard, chanoine de St-Pierre de Bâle, Conon de Damphreux, chanoine de St-Ursanne, « *Henricus dictus Ergöwe* » et d'autres.

Il est donc remarquable de rencontrer un personnage du nom de Ergöwe précisément dans un document se rapportant à un domaine de Damphreux en relation avec Moutier-Grandval. Nous pouvons admettre ainsi que cet Henri dit Ergöwe a donné son nom à la colonge de Damphreux appelée Ergouwe ou Argve en 1335 et 1337. Dès lors, il est permis aussi de supposer qu'une colonie de ressortissants du pays d'Argovie s'établit à Damphreux, appelée peut-être par l'abbaye de Moutier-Grandval pour cultiver ses terres en ce lieu dès le 13^e siècle déjà. Une telle supposition n'est pas téméraire puisque le couvent de St-Jean d'Erlach, par exemple, possédait une colonie d'Argoviens. Nous lisons, en effet, dans un acte de l'an 1310 : « item advocatiam super homines de Argowa qui pertinent ad claustrum Herilacense » (Matile : « Monuments de l'Histoire de Neuchâtel » I, N^o 326; « Fontes rerum bernensium » IV, p. 429).

Une de ces familles établies à Damphreux aura été dénommée Ergöwe, c'est-à-dire Argovie, et ses descendants auront plus tard acquis un certain rang, anobli leur nom en von Ergöwe et adopté des armoiries. Si, au 16^e siècle, on se souvenait parfaitement qu'elle avait tenu des fiefs de l'Evêché, et si l'on connaissait son blason et les couleurs de celui-ci, c'est que cette famille existait encore à cette époque-là ou en tout cas, croyons-nous, au 15^e siècle.

De toute façon, l'écusson de sable aux pals d'or et à la fasce d'argent chargée d'une étoile ne paraît pas remonter au 13^e siècle ni même au 14^e. Ce blason ne figure pas dans le Livre des fiefs nobles de l'Evêché de Bâle, de 1441, bien que les von Ergöwe aient porté des fiefs épiscopaux. Pour cette raison, nous estimons qu'ils n'étaient pas d'origine noble et n'appartenaient pas à la noblesse féodale. Il est d'autre part exclu que la personne d'Henri dit Ergöwe, de 1256, soit la même que le seigneur Henri d'Arguel que nous avons mentionné comme vivant à cette époque-là.

Signalons encore, pour terminer ce chapitre, un fait assez curieux : les armoiries von Ergöwe, attribuées à l'Erguel, sont assez semblables à celles des nobles de Merenschwand (district de Muri, Argovie), et des nobles de Meisterschwanden (district de Lenzbourg, Argovie), reproduites également dans la Chronique de Stumpf en 1548, p. 201 et 243, ainsi qu'en 1586, p. 475 et 515. Ici l'écu est d'argent ou d'or (?) à deux pals de sable, à la fasce brochante d'argent ou d'or (?). L'étoile n'y figure pas et le cimier est constitué par une mitre aux armes de

l'écu. Toutefois, l'existence des Merenschwand n'est pas prouvée par les documents, tandis que les Meisterschwanden arboraient un tout autre blason !

Les armoiries de l'Erguel

Les armoiries de sable à deux pals d'or, à la fasce brochante d'argent chargée d'une étoile n'étaient donc pas et ne sont pas réellement celles de l'Erguel. Il est tout à fait exclu qu'elles aient constitué l'emblème héraldique des nobles d'Arguel près de Saint-Imier. Elles doivent être attribuées aux Ergöwe de Dampfreux, près de Porrentruy. C'est par suite d'une méprise que, dans la seconde moitié du 16^e siècle déjà, elles ont été admises par les milieux épiscopaux pour représenter la seigneurie d'Erguel, un des Etats de l'Evêché.

Lors de l'homologation des différentes armoiries jurassiennes, il est heureux que les maires du district de Courtelary aient refusé, le 24 octobre 1944, d'accepter comme armes de ce district, *le faux blason de l'Erguel* qui leur était proposé en remplacement de l'emblème des seigneurs de Courtelary. Il n'en a pas été de même hélas ! en Ajoie, ce pays ayant adopté le basilic bâlois, symbole de la mort, comme armoiries du district de Porrentruy. Mais ceci est une autre histoire ! Comme nous venons de le faire pour les armoiries de l'Erguel, nous passerons à l'occasion au crible de la critique historique ce fameux basilic, afin de démontrer qu'il ne fut pas du tout l'emblème séculaire de l'Ajoie.

Quant au pays d'Erguel, quelles furent donc ses véritables armoiries ? C'est la question que l'on peut se poser. Cette seigneurie en avait-elle ? Assurément. Toutefois, les armes de Jean d'Arguel, avec la fleur de lis, ne peuvent entrer en ligne de compte, car on n'en connaît pas les couleurs et cette figure héraldique ne fut jamais utilisée pour illustrer l'Erguel. Si l'on veut savoir quelles furent en réalité les armoiries de l'Erguel, il ne faut pas retomber dans le domaine de la fantaisie ni s'appuyer sur des armoiries douteuses. Seul l'examen attentif des documents relatifs à cette seigneurie va nous éclairer, et pas autre chose.

En août 1556, l'évêque de Bâle Melchior de Liechtenfels accorde des franchises à l'Erguel et, « à l'humble prière et requête de ses sujets d'Erguel », il autorise les notaires à faire usage d'un sceau avec lequel « ils seront entendus de sceller » les contrats. Ce sceau fut dès lors apposé au nom de l'évêque sur les actes, puisque ceux-ci nous apprennent qu'il s'agit du « sceau commun duquel notre révérendissime et illustrissime prince et seigneur l'évêque de Bâle use présentement en sa seigneurie et châellenie d'Erguel ».

Depuis 1556, ce sceau porta un écu chargé de la crosse épiscopale et surmonté du buste de saint Imier ; il fut en usage durant quatre-



Fig. 4. Sceau de la seigneurie d'Erguel, (agrandissement),
de juin 1725. (Photo de l'auteur).

vingts ans environ. En 1643, nous en trouvons un autre modèle, mais la crosse est ici brochante sur un coupé, c'est-à-dire que le fond (ou le champ) de l'écusson est partagé horizontalement en deux parties et que la crosse est posée par-dessus ces deux parties. Les couleurs de celles-ci ne sont pas indiquées, mais nous reviendrons plus loin à ce sujet. Quant au buste de saint Imier, il reste dans la même position. Nous trouvons encore ce sceau en 1719.

C'est en 1725 probablement que fut établi un nouveau sceau : l'écu de forme ronde présente également un coupé. La partie supérieure du coupé contient — sans doute par suite d'une erreur du graveur ou d'une fausse interprétation héraldique — le buste de saint Imier, et la partie inférieure porte la crosse épiscopale sur un fond strié verticalement qui indique la couleur rouge. Le premier qui nous soit connu date du 20 juin 1725 (Archives de l'Etat, B 239-20, Erguel), (*fig. 4*). C'est aussi le premier qui nous fournisse l'indication d'une couleur. On l'utilisa jusqu'aux approches de la Révolution puisque nous l'avons encore rencontré en septembre 1787. Après la débâcle napoléonienne, ce même sceau fut, chose curieuse, réemployé : nous l'avons découvert sur un acte notarié du 22 avril 1815, aux archives de Tramelan-dessus.

A partir de 1748, nous trouvons encore un quatrième sceau de l'Erguel : l'écu rond porte la crosse épiscopale sur fond rouge (traits verticaux). Le buste de saint Imier a disparu.

Ainsi, de 1556 à 1815, la seigneurie d'Erguel a fait usage, sauf pendant la période française, de sceaux dont la figure héraldique était la crosse de l'Evêché de Bâle. Nous pouvons considérer dès lors cet emblème comme constituant les véritables armoiries de l'Erguel et voici pourquoi : c'est l'unique blason *authentique* existant, attesté par les documents de cette châellenie, qui puisse illustrer le pays d'Erguel au point de vue héraldique. Les armoiries de Delémont et de sa châellenie comme celles de la ville de Laufon montraient également la crosse épiscopale ; pourquoi cette dernière n'aurait-elle pas pu de même former les armoiries de l'Erguel ? Les documents le prouvent d'ailleurs.

L'écusson à la crosse d'évêque de l'Erguel n'était pas la réplique des armes de l'Evêché et les écus de Delémont et Laufon ne l'étaient pas non plus, car ils formaient tous trois une variante par les couleurs ou l'interversion des couleurs. Le blason de l'Evêché était d'argent à la crosse de gueules, tandis que pour l'Erguel c'est le fond qui était de gueules.

La difficulté est de savoir, concernant l'Erguel, quelle était la couleur de la crosse, car aucun document en couleurs ne nous renseigne à ce sujet. Nous savons seulement, comme cela vient d'être dit, que le champ de l'écu était rouge. Par l'analyse héraldique des sceaux de l'Erguel, il est possible, cependant, d'émettre une hypothèse assez vraisemblable. Puisqu'on sait qu'à partir de 1725 le fond de l'écusson était rouge, la crosse ne pouvait être que *d'argent ou d'or*. D'autre part, l'écu du sceau de l'Erguel utilisé de 1643 à 1719, comme nous l'avons mentionné, montre un coupé qui devait représenter à coup sûr *les couleurs* de l'Evêché : blanc et rouge, c'est-à-dire blanc dans la partie supérieure et rouge dans l'inférieure. Or, si l'on pose une crosse sur ce coupé, cette crosse doit forcément être d'or, car si elle était d'argent il y aurait dans la partie supérieure du coupé : argent sur argent ou si l'on veut blanc sur blanc, ce qui constitue un non-sens en héraldique.

Dans les deux sceaux postérieurs de l'Erguel, l'or de la crosse n'a pas été, il est vrai, indiqué par des points selon l'usage. Toutefois, cela n'est pas un argument contre cette crosse d'or, car souvent les graveurs n'indiquaient pas, dans un sceau ou un cachet, toutes les couleurs d'un blason par les traits conventionnels, à cause de la petitesse de certaines figures et pour ne pas alourdir le motif. Le graveur n'aura donc pas jugé nécessaire de marquer de petits points la crosse épiscopale des deux derniers sceaux de l'Erguel, afin de laisser à celle-ci sa légèreté et son élégance. Nous nous empresserons

de déclarer qu'il n'y aurait d'ailleurs aucun inconvénient à admettre que cette crosse était d'argent ; cela ne changerait pas le fond de la question. Cependant, si Delémont porte déjà la crosse d'argent sur fond rouge, la crosse d'or conviendrait bien à l'Erguel.

Ajoutons, pour terminer, que nous nous sommes efforcé de prendre en considération ce qui ressort des documents et de ne pas faire dire à ceux-ci ce qu'ils ne veulent pas dire. Nous sommes d'avis que les véritables armoiries de l'Erguel sont : sur fond rouge une crosse épiscopale, probablement d'or.